

## Aux parents des élèves de l'école du *Grand-Pavois de Saint-Yves*

### INFORMATION AUX PARENTS – RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Chers parents,

Très bientôt les cloches du Grand-Pavois sonneront à nouveau pour annoncer la rentrée scolaire 2023-2024. C'est avec enthousiasme que nous préparons l'arrivée en classe de nos élèves. De retour pour une nouvelle année, ensemble pour la réussite de tous ! Nous sommes persuadées qu'avec l'union des forces de l'équipe et des élèves du Grand-Pavois TOUT SERA POSSIBLE !

#### Informations importantes à lire attentivement.

La première journée de classe sera le 30 août 2023. **Le service du transport sera actif, et ce, dès le premier matin de classe.** Si vous choisissez de venir reconduire votre enfant à l'école, veuillez le laisser entrer seul sur le terrain afin de respecter les règles de sécurité. Il n'y a pas de rencontre prévue entre les enseignants et les parents ce premier matin. Les enfants seront accueillis par leur titulaire dans la cour de l'école. Pour les nouveaux élèves, des enseignants seront disponibles pour leur faire visiter leur nouvelle école. Le nom de l'enseignant(e) de votre enfant vous sera acheminé dans la journée du 28 août par courriel.

#### HORAIRE DES COURS

Dès le 30 août, l'horaire régulier s'appliquera, soit :

**AM :** 8 h 00 à 11 h 20

**PM :** 12 h 45 à 15 h 05

Les parents qui viennent **porter ou chercher** leurs enfants en voiture doivent **entrer par la rue Goulet et utiliser la traverse piétonnière**. Des surveillants seront sur place pour l'accueil. À noter que le stationnement de la rue Goulet est réservé au personnel de l'école en tout temps.

Lors du départ, les enfants seront à l'extérieur de l'école et iront vous rejoindre.

**Pour une question de sécurité, les élèves marcheurs ne peuvent se présenter sur la cour d'école avant 7 h 50 le matin et 12 h 35 au retour du dîner.**

#### FRAIS D'INSCRIPTION

Nous comptons sur votre collaboration afin d'assumer les frais d'inscription de votre enfant par internet. **L'état de compte à jour sera disponible sur le portail-parents dans les jours précédents la rentrée scolaire.** Dans ce même document, vous y trouverez la marche à suivre pour effectuer votre paiement.

#### CHANGEMENTS DE FRÉQUENTATION

Pour les absences, il faut aviser l'école **avant 8h00** par le portail-parents ou en téléphonant au **418 724-3558 poste 1** ainsi que le service de garde au poste 3, s'il y a lieu.

S'il y a un changement au sujet du transport ou du service de garde, il est ESSENTIEL pour la sécurité de votre enfant d'aviser le service de garde au **418 724-3558 poste 3**.

Un formulaire « Changement d'adresse de résidence ou d'adresse de gardienne » est disponible auprès du titulaire de votre enfant si des changements ont eu lieu depuis la fin de la dernière année scolaire et si le secrétariat de l'école n'a pas été avisé de ce changement.

## SERVICE DE GARDE

Le service de garde sera ouvert à compter du 23 août pour les enfants déjà inscrits. Si ce n'est déjà fait, les parents qui désirent inscrire leur enfant pour l'année 2023-2024 peuvent le faire en communiquant avec Mme Martine, au 418 724-3558, poste 3.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Les données de transport (avis à l'élève) pour l'année 2023-2024 seront disponibles sur le portail-parents **le 25 août prochain sous la tuile « dossier »**. **Les parents d'un enfant au préscolaire, recevront les l'information du transport par courriel entre le 22 et le 25 août.**

Le formulaire électronique pour le transport du midi, « Demande de transport scolaire » est disponible sur le site internet du CSSDP. **Cette démarche d'obtention d'un laissez-passer se fait directement avec le service des transports et non en passant par l'école.** Vous pouvez joindre le service du transport au 418 723-5927, poste 1090.

## AUTRE INFORMATION IMPORTANTE

- L'assemblée générale des parents aura lieu le **mercredi 13 septembre 2023**;
- Le Centre de services scolaire des Phares, en collaboration avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent, **déploiera de nouvelles mesures de prévention et de gestion des allergies alimentaires**. Ces mesures, conçues à l'aide du plus récent guide conçu par Allergies Québec, sont en vigueur dans notre école. Sachant que nous ne pouvons pas garantir à 100% un environnement sans allergènes et que nous désirons éviter les réactions allergiques, l'application de ces nouvelles mesures de prévention sera plus efficace que la simple interdiction de certains aliments. Pour en savoir plus, vous pouvez cliquer sur le lien suivant afin d'avoir accès à la documentation et à la foire aux questions : <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/allergies-alimentaires/>

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toutes questions au 418 724-3558, poste 2.

Merci de votre précieuse collaboration.

# BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS !

La belle et grande équipe de St-Yves ! 😊